



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures d'accompagnement social des personnels des SDIS durant les JO

Question écrite n° 15550

Texte de la question

M. Roger Chudeau interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer à la demande du SNPP-PATS à propos de l'attribution des primes exceptionnelles aux personnels du ministère de l'intérieur à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Certes les personnels de la sécurité civile ne relèvent pas directement du budget du ministère de l'intérieur, mais leurs missions sont fixées par celui-ci et leur disponibilité durant les JO ne sera pas moindre que celle des forces de l'ordre. Il lui demande s'il envisage d'abonder par une dotation exceptionnelle les budgets des conseils départementaux afin que ceux-ci puissent faire bénéficier les personnels des SDIS d'allocations équivalentes à celle du ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [M. Roger Chudeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15550

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1119

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)